



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 15 MARS 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Délégués Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Délégué Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, MM. Jacques VEUNAC, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme DURRUTY à Mme CASTEL ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de budget primitif 2010 du Service de l'Assainissement, incluant la reprise des restes à réaliser et des résultats 2009, s'établit comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	24 713 973,80	24 713 973,80
Fonctionnement	10 767 140,00	10 767 140,00
TOTAL	35 481 113,80	35 481 113,80

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le

16 MARS 2010

Publié le

16 MARS 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dép de fonct €	Voté BP 09	Voté DM1 09	Total Voté 09	Proposition BP 10
011	Charges générales	2 836 650,00		2 836 650,00	3 004 050,00
012	Personnel	1 371 400,00	28 000,00	1 399 400,00	1 474 500,00
65	Charges gestion diverses	10 000,00	-9 950,00	50,00	10 000,00
66	Intérêts dette	2 130 000,00	-30 000,00	2 100 000,00	1 935 000,00
67	Charges exceptionnelles	120 000,00	185 780,00	305 780,00	160 000,00
	TOTAL Dépenses réelles	6 468 050,00	173 830,00	6 641 880,00	6 583 550,00
023	Virement	645 095,00	0,00	645 095,00	1 241 430,00
042	Opé. transfert entre sections	3 149 355,00	-700,00	3 148 655,00	2 942 160,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	3 794 450,00	-700,00	3 793 750,00	4 183 590,00
	TOTAL	10 262 500,00	173 130,00	10 435 630,00	10 767 140,00

Les charges réelles augmentent de 1,8 % par rapport au budget primitif 2009.

La hausse conséquente des charges générales et des charges de personnel est liée respectivement à la gestion des bassins de rétention des eaux et à l'évolution des dispositifs en matière de régime indemnitaire et d'action sociale.

L'encours de la dette, y compris avances de l'Agence de l'Eau, s'élève à 50,701 M€ au 1^{er} janvier 2010, contre 53,919 M€ au 1^{er} janvier 2009. Compte tenu de l'opération de swap vers taux fixe d'une partie de l'encours variable, la part des emprunts à taux fixe s'élève à 96 %, le solde étant constitué d'emprunts adossés sur TAM ou EURIBOR, à quasi égalité.

Selon le tableau de classification du risque des emprunts en fonction du ou des indices sous-jacents (chiffre de 1 à 5) et de la structure (lettre de A à E) du prêt, la dette du budget assainissement se caractérise comme suit :

- risque A1 (le plus faible) : 85,1 % de l'encours dont 74,6 % à taux fixe simple, 3,9 % à taux variable simple et 6,6 % à taux variable échangé contre taux fixe ;
- risque B1 (produits à barrière simple sans effet de levier, sur indice zone euro) : 6,6 % ;
- risque E3 (produits structurés sur écarts d'indices zone euro avec multiplicateur jusqu'à 5) : 8,3 %.

Le nouveau contrat d'emprunt signé fin 2009 est adossé sur taux fixe simple et se situe donc dans la catégorie la moins risquée A1.

La diminution de l'encours s'explique par l'absence de mobilisation d'emprunts nouveaux en 2009, ce qui se traduit par un résultat global négatif avant restes à réaliser et permet une diminution des intérêts de la dette, évalués à 1,905 M€ pour les intérêts à échoir (2,065 M€ payés en 2009).

Les charges exceptionnelles concernent principalement les provisions pour annulations de titres sur participation pour raccordement à l'égout, difficiles à évaluer.

Compte tenu de la comptabilisation de l'amortissement de certaines études jusqu'en 2009, la dotation aux amortissements des immobilisations est en baisse en 2010.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Rec de fonct €	Voté BP 09	Voté DM1 09	Total Voté 09	Proposition BP 10
002	Résultat N-1 reporté	0,00		0,00	150 000,00
013	Remboursements	2 500,00		2 500,00	8 000,00
70	Raccordements, redevances, rmbsts	8 964 457,00	181 529,00	9 145 986,00	9 268 815,00
74	Primes Agence de l'Eau	312 000,00		312 000,00	309 000,00
75	Divers gestion	520,00		520,00	530,00
76	Produits financiers				7 600,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00		3 000,00	700,00
	TOTAL Recettes réelles	9 282 477,00	181 529,00	9 464 006,00	9 744 645,00
042	Opérations de transfert entre sections	980 023,00	-8 399,00	971 624,00	1 022 495,00
	TOTAL Recettes d'ordre	980 023,00	-8 399,00	971 624,00	1 022 495,00
	TOTAL	10 262 500,00	173 130,00	10 435 630,00	10 767 140,00

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une somme de 150 K€ est proposée en report à nouveau sur la section de fonctionnement afin de financer les annulations de titres sur exercices antérieurs (remboursements au titre des participations au raccordement à l'égout).

Le chapitre 70 inclut de multiples recettes.

Le produit de la participation au raccordement à l'égout s'est élevé à 0,716 M€ en 2009 après 0,870 M€ en 2008 et 1,326 M€ en 2007. Il a ainsi retrouvé son niveau de 2006 (0,719 M€). 0,550 M€ sont inscrits en 2010 pour cette recette extrêmement difficile à prévoir.

Le produit de la redevance/surtaxe a été estimé à 8,280 M€ contre 7,985 M€ budgétés en 2009 et 7,965 M€ réalisés, compte tenu d'une diminution des volumes supérieure à celle anticipée. L'augmentation du tarif de 5 % votée par le Conseil le 18 décembre 2009 ne se retrouve donc pas en totalité dans cette ressource au vu de la tendance baissière.

Le remboursement des frais de gestion du budget principal au budget assainissement, au titre des ouvrages communs au pluvial, s'élève à 0,150 M€ H.T.

Sont également prévus les remboursements par Réseau Ferré de France (RFF) et par Autoroutes du Sud de la France (ASF) des frais de gestion relatifs aux investissements réalisés pour leur compte (49 K€).

Le solde du chapitre 70 est constitué des produits des travaux de branchement au réseau (60 K€) et du traitement ou de l'entretien au profit de certaines communes ou apporteurs extérieurs (0,180 M€).

Sur le chapitre 74, on retrouve les « primes de résultat » versées par l'Agence de l'eau pour la gestion des stations d'épuration.

Les opérations d'ordre enregistrent le transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dép d'Inv €	BP 09 (Voté + reports)	DM1 09	Total 09 (Voté + reports)	Proposition BP 10	dont RàR	dont prop. nouvelles
001	Résultat N-1 reporté	246 223,72		246 223,72	2 747 241,48		
16	Emprunts et dettes	4 186 000,00		4 186 000,00	4 072 000,00		4 072 000,00
20	Études et logiciels	69 962,04		69 962,04	33 894,79	23 894,79	10 000,00
21	Immob. et Matériel	15 910,00	14 367,00	30 277,00	21 028,26	15 648,26	5 380,00
23	Travaux	13 701 544,33	-1 102 789,54	12 598 754,79	14 493 364,27	5 501 011,92	8 992 352,35
	TOTAL Dépenses réelles	18 219 640,09	-1 088 422,54	17 131 217,55	21 367 528,80	5 540 554,97	13 079 732,35
040	Opérations de transfert entre sections	980 023,00	-8 399,00	971 624,00	1 022 495,00		1 022 495,00
041	Opérations patrimoniales	2 418 290,00	-156 370,00	2 261 920,00	2 323 950,00		2 323 950,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	3 398 313,00	-164 769,00	3 233 544,00	3 346 445,00		3 346 445,00
	TOTAL	21 617 953,09	-1 253 191,54	20 364 761,55	24 713 973,80	5 540 554,97	16 426 177,35

Le solde d'investissement 2009 est repris en dépenses.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16) est prévu à hauteur de 3,190 M€ en 2010, dont 0,452 M€ d'avances de l'Agence de l'Eau. Il s'élevait à 3,220 M€ en 2009.

0,882 M€ sont en outre prévus au titre des opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie. Une recette équivalente est inscrite.

Aux chapitres 20 et 21, on retrouve l'acquisition de licences et de matériel informatiques.

Plusieurs opérations pluri-annuelles sont gérées depuis 2008 sous forme d'AP/CP.

Aussi, le montant des travaux exposés ci-après, 8,254 M€ HT, inclut les crédits de paiement des opérations votées dans les deux autorisations de programme (opérations signalées en italique) :

- Bayonne : 3,697 M€ HT : *secteur Gayon tranche 2, fonçage sous Adour viaduc A63, collecteur Sainte-Croix*, extensions, renforcements et réhabilitations de réseaux, exutoires et postes, diverses installations techniques ;
- Anglet : 1,882 M€ HT : *réhabilitations 2008 (Chiberta, réseaux communs), bassin amont STEP Pont de l'Aveugle*, réhabilitations de réseaux, divers ;
- Biarritz : 1,985 M€ HT : réhabilitations 2010, installations techniques, divers ;
- Travaux STEP : 0,090 M€ HT ;
- Travaux Centre Technique de l'Environnement : 0,600 M€.

Les dépenses d'ordre entre sections concernent le transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement.

Sont prévues par ailleurs les opérations patrimoniales suivantes : opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, bascule des avances forfaitaires sur marchés et des études en immobilisations corporelles, écritures de transfert de droit à déduction de TVA sur les travaux du périmètre affermé.

...

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Rec d'inv €	BP 09 (Voté + reports)	DM1 09	Total 09 (Voté + reports)	Proposition BP 10	dont RàR	dont prop. nouvelles
10	Affectation du résultat N-1	1 113 999,61		1 113 999,61	1 098 864,11		
13	Subventions	2 914 370,00	693 400,00	3 607 770,00	1 139 348,00	675 769,00	463 579,00
16	Emprunts et dettes	8 713 206,09	-1 692 481,54	7 020 724,55	12 801 784,80	5 180 000,00	7 621 784,80
20	Etudes (part BP, TVA)	12 811,27		12 811,27	6 251,78	6 251,78	
23	Travaux (part BP, TVA)	1 251 514,12		1 251 514,12	1 789 059,29	699 395,29	1 089 664,00
27	Créances de TVA	1 399 312,00	-97 040,00	1 302 272,00	1 371 126,02	630 942,75	740 183,27
	TOTAL Recettes réelles	15 405 213,09	-1 096 121,54	14 309 091,55	18 206 433,80	7 192 358,82	9 915 210,87
021	Virement	645 095,00	0,00	645 095,00	1 241 430,00		1 241 430,00
040	Opérations de transfert entre sections	3 149 355,00	-700,00	3 148 655,00	2 942 160,00		2 942 160,00
041	Opérations patrimoniales	2 418 290,00	-156 370,00	2 261 920,00	2 323 950,00		2 323 950,00
	TOTAL Recettes d'ordre	6 212 740,00	-157 070,00	6 055 670,00	6 507 540,00		6 507 540,00
	TOTAL	21 617 953,09	-1 253 191,54	20 364 761,55	24 713 973,80	7 192 358,82	16 422 750,87

Les subventions du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau sont estimées à 0,451 M€.

Les recettes du chapitre 23 correspondent à la participation du budget principal aux opérations sur réseaux unitaires et pour l'aménagement du Centre Technique de l'Environnement.

Les remboursements de TVA sur les investissements du périmètre affermé sont comptabilisés au chapitre 27.

En recettes d'ordre, on retrouve l'amortissement des immobilisations, le prélèvement sur la section de fonctionnement et les opérations patrimoniales déjà évoquées.

Compte tenu de ces recettes et des 0,882 M€ prévus au chapitre 16 au titre des opérations sur emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, l'emprunt nécessaire à l'équilibre s'élève à 6,740 M€.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil Communautaire est invité à voter le budget primitif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2010, selon le document budgétaire joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	104
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Budget primitif 2010. Budget annexe du service de l'assainissement.
Statut de la transmission	8 - Reçu par MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100315-104-DE
Date de transmission de l'acte	16/03/2010
Date de réception de l'accuse de réception	16/03/2010